



Mon dentiste traitant refuse de me soigner

Par **Vacoursvole**, le **04/03/2009** à **14:48**

J'ai depuis 2006, 2 implants posés par mon ancien dentiste traitant.
J'ai changé l'an passé de dentiste pour convenances personnelles.

Aujourd'hui mon nouveau dentiste traitant qui m'a déjà soigné pour d'autres soins dentaires, refuse de me recoller mon bridge qui s'est désolidarisé de mes 2 implants. Il m'a dit :

_Allez voir votre ancien dentiste, moi je n'interviens pas sur des implants posés par d'autre !

Est-ce normal qu'un chirurgien-dentiste refuse de soigner ses patients ainsi ?
Puis- je avoir recours à la Caisse d'Assurances Maladie afin qu'elle m'oriente chez un autre dentiste pour ne plus essayer un refus ?

Car je ne veux pas retourner chez celui qui m'a implanté ces prothèses.
Merci de votre réponse .

Par **jeanphy**, le **24/03/2009** à **07:46**

Oui, c'est normal.
Le dernier qui touche au travail (rescellement ou autre) endosse la responsabilité.
Ton dentiste ne veut pas endosser la responsabilité d'un autre, ce que tout le monde comprend.
A fortiori pour un travail avec implants.

Par **Vacoursvole**, le **24/03/2009** à **15:02**

Merci pour votre réponse.

Mais je ne demande pas au nouveau praticien d'endosser le travail défectueux d'un autre
seulement de me receler mon bridge quitte à lui signer une décharge !